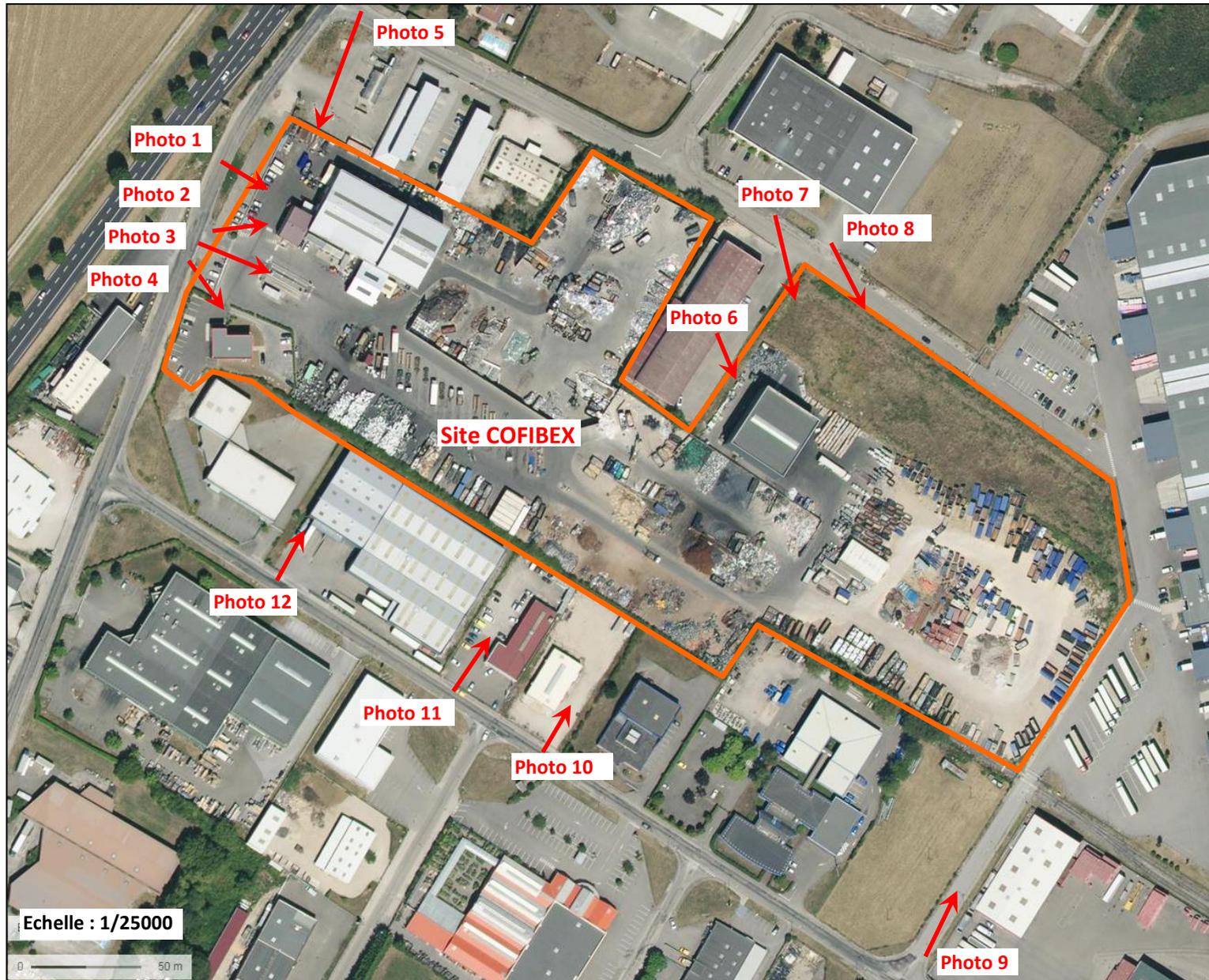


Localisation des prises de vues sur fond de photographie aérienne de 2015 du site dans son environnement (source : géoportail.fr)



Vue depuis l'avenue de la Libération (côté Ouest)



Vue depuis la rue Marius Berliet (côté Nord)



Vue depuis l'avenue André Citroën (côté Sud)



Vue aérienne du site et de son paysage lointain



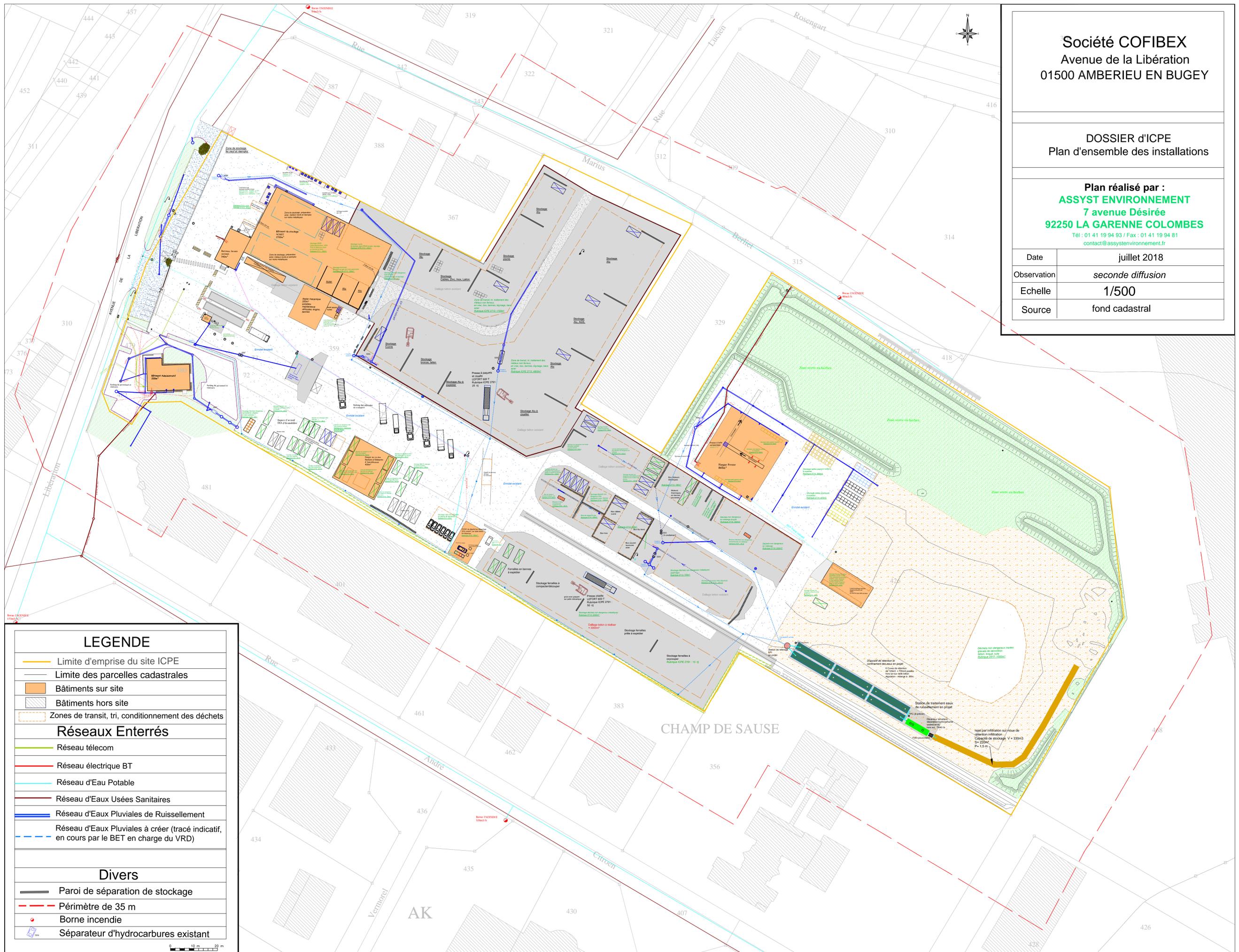
Date de l'image satellite : 11/10/2017

Société COFIBEX
Avenue de la Libération
01500 AMBERIEU EN BUGEY

DOSSIER d'ICPE
Plan d'ensemble des installations

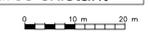
Plan réalisé par :
ASSYST ENVIRONNEMENT
7 avenue Désirée
92250 LA GARENNE COLOMBES
Tél : 01 41 19 94 93 / Fax : 01 41 19 94 81
contact@assystenvironnement.fr

Date	juillet 2018
Observation	seconde diffusion
Echelle	1/500
Source	fond cadastral

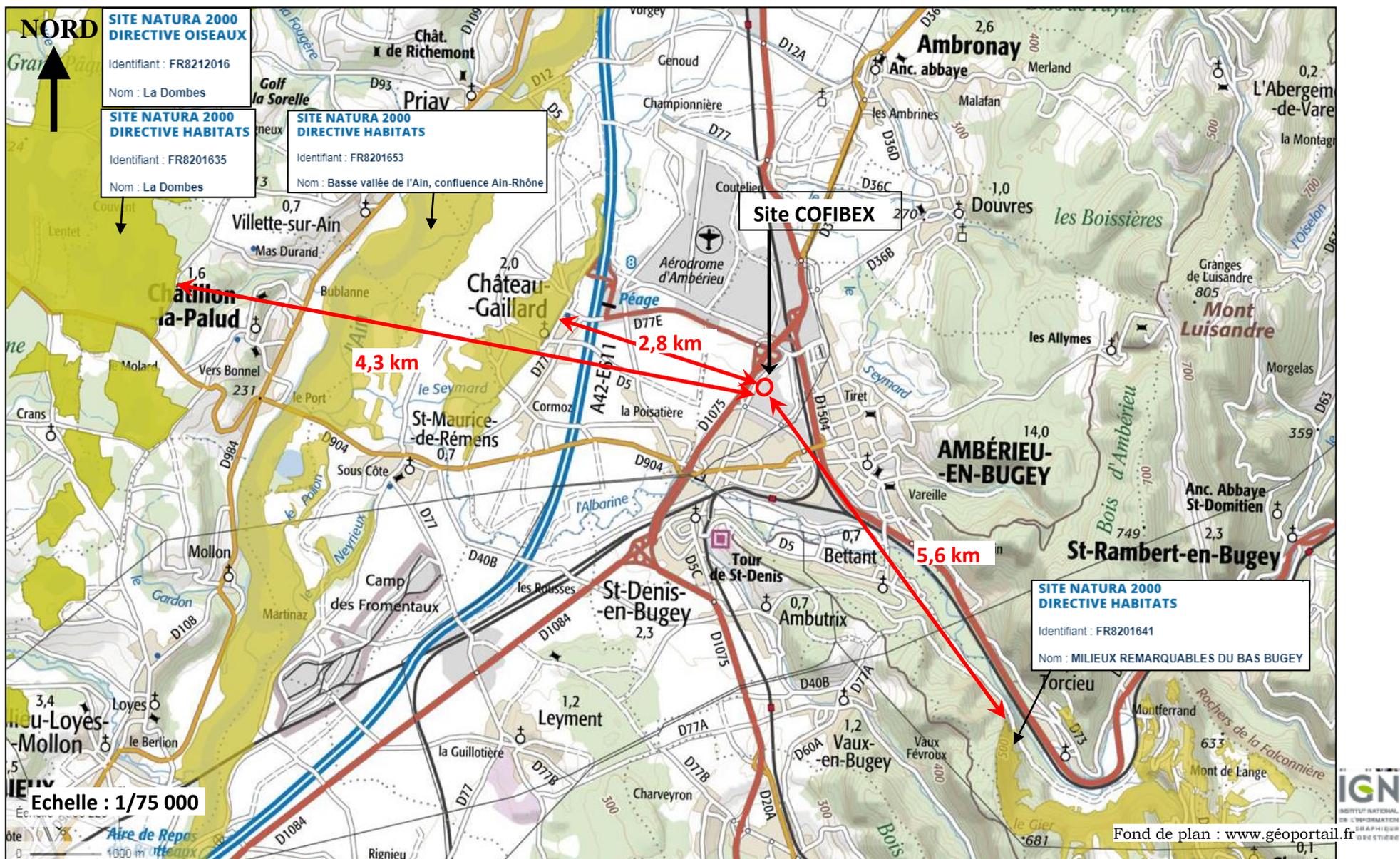


LEGENDE

- Limite d'emprise du site ICPE
- Limite des parcelles cadastrales
- Bâtiments sur site
- Bâtiments hors site
- Zones de transit, tri, conditionnement des déchets
- Réseaux Enterrés**
- Réseau télécom
- Réseau électrique BT
- Réseau d'Eau Potable
- Réseau d'Eaux Usées Sanitaires
- Réseau d'Eaux Pluviales de Ruissellement
- Réseau d'Eaux Pluviales à créer (tracé indicatif, en cours par le BET en charge du VRD)
- Divers**
- Paroi de séparation de stockage
- Périmètre de 35 m
- Borne incendie
- Séparateur d'hydrocarbures existant







Rubrique ICPE	Désignation des activités	Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée	Régime (1) et rayon (2)
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets traités étant : 1. supérieure ou égale à 10 t/j	-Traitement de déchets métalliques par deux presses avec cisaille : 50 et 25 t/j -Découpage au chalumeau de grosses ferrailles : 15 t/j -Broyeur à bois : 40t/j -Broyeur de déchets non dangereux en mélange : 30 t/j soit au total 160 t/j de déchets	-A- 2 km
2718-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchet dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793 1. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t ou la quantité de substances dangereuses ou de mélanges dangereux, mentionnés à l'article R.511-10 du code de l'environnement, susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale aux seuils A des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou mélanges	Transit regroupement de : -Batteries usagées en bacs : 25 t -Gravats d'amiante liée en big-bags : 10 t -Déchets dangereux diffus en bacs ou réservoirs PEHD tels que : <ul style="list-style-type: none"> • Emballages souillés : 7 t • Peintures, solvants, colles : 3 t • Piles, tubes néon : 0,5 t • Liquides usagés dangereux (huiles) : 3 t soit au total 48,5 t de déchets dangereux	-A- 2 km
2712-1	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m²	VHU en attente de dépollution : 130 m ² Atelier de dépollution : 150 m ² VHU dépollués compactés : 200 m ² Bennes déchets : 8 m ² Soit au total 488 m²	- E -
2713-1	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719 La surface étant : 1. supérieure ou égale 1 000 m²	Surface totale de stockage des déchets de métaux ferreux et non-ferreux : 10300 m²	- E -
2714.1	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m³	DIND provenant de la collecte auprès d'autres opérateurs économiques : en mélange et triés de bois, papiers, cartons, plastiques : <ul style="list-style-type: none"> • Papiers cartons en bennes, vrac, compactés et non compactés : 650m³ • Bois en bennes, vrac, broyés et non broyés : 600m³ • Plastiques en bennes, vrac, compactés et non compactés : 770m³ Déchets d'Eléments d'Ameublement bois : 150m ³ Déchets d'Eléments d'Ameublement plastique : 100m ³	- E -

Rubrique ICPE	Désignation des activités	Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée	Régime (1) et rayon (2)
		<p>Soit un volume maximal sur site : 2270 m³</p> <p>Utilisation d'une presse à balle : 80t/j</p>	
2716.1	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719.</p> <p>Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</p> <p>1. supérieur ou égale à 1 000 m³</p>	<p>-Déchets ultimes en mélange broyés et non broyés : 750m³</p> <p>-Déchets non dangereux en mélange à trier : 200m³</p> <p>-Déchets alimentaires avec emballage (ordures ménagères) : 100m³</p> <p>-Déchets d'Eléments d'Ameublement en mélange : 180m³</p> <p>-Déchets d'Eléments d'Ameublement type matelas : 150m³</p> <p>-Déchets d'Eléments d'Ameublement type rembourrés : 120m³</p> <p>Volume maximal sur site : 1500 m³</p>	- E -
1435.2	<p>Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.</p> <p>2. Supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³</p>	<p>- 1 station de distribution de Gasoil Routier pour les véhicules de transport et de Gasoil Non Routier pour les engins de chantier de chantier</p> <p>Le volume de carburants GR et GNR distribués sur l'année est évalué à 400m³.</p>	-DC-
4719.2	<p>Acétylène (numéro CAS 74-86-2)</p> <p>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant</p> <p>2. Supérieure ou égale à 250 kg mais inférieure à 1 t</p>	- 302 kg en bouteilles de 0.8 à 6.5 kg	-D-
3532	<p>Valorisation ou mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité non supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE :</p> <p>-traitement biologique</p> <p>-prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la coïncinération</p> <p>-traitement du laitier et des cendres</p> <p>-traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électronique</p>	<p>Prétraitement des déchets destinés à l'incinération :</p> <p>Broyeur de déchets de bois : 40 t/ j</p> <p>Broyeur de déchets en mélange ultimes : 30 t/j</p> <p>Soit au total : 70 t/j</p>	NC
3550	<p>Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale non supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les</p>	<p>Transit regroupement de :</p> <p>-Batteries usagées en bacs : 25 t</p> <p>-Gravats d'amiante liée big-bags : 10 t</p> <p>-Déchets dangereux diffus en bacs ou réservoirs PEHD tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emballages souillés : 7 t • Peintures, solvants, colles : 3 t • Piles, tubes néon : 0,5 t 	NC

Rubrique ICPE	Désignation des activités	Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée	Régime (1) et rayon (2)
	déchets sont produits, dans l'attente de la collecte	<ul style="list-style-type: none"> Liquides usagés dangereux (huiles) : 3 t soit au total 48,5 t de déchets dangereux	
2710.2	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 : 2. Collecte de déchets non dangereux : Le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant inférieur à 100 m³	Collecte et achat au détail de déchets de métaux ferreux et non ferreux Volume maximal susceptible d'être entreposé de 30 m³ avant dépôt sur aires de stockage correspondantes (cf. rubrique 2713)	NC
2710.1	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets : 1. Collecte de déchets dangereux : La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 1 tonne	Achat au détail de batteries usagées : bac spécial d'1 m³ soit 0,5 tonnes qui une fois à moitié plein est regroupé avec les autres (cf. rubrique 2718)	NC
2711	Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques Le volume susceptible d'être entreposé étant inférieur à 100 m³	DEEE type carte électronique (25m ³), Groupe Electroménagers froid (10m ³) et hors froid (60m ³) Volume maximal susceptible d'être entreposé de 95 m³ en bacs ou bennes	NC
2715	2715. Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant inférieure à 250 m³.	Déchets de verres en bennes : 30m³	NC
2516	Station de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés tels que ciments, plâtres, chaux, sables fillerisés ou de déchets non dangereux inertes pulvérulents La capacité de transit étant inférieure à 5000m³	Déchets de démolition de plâtres : 200m³	NC
2517	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques La superficie de l'aire de transit étant inférieure à 5000m²	Surface de stockage de gravats, béton, briques, tuiles, colonnes électriques en céramique : 1050 m²	NC
4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL et biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines, étant inférieure à 6 t.	- 900 kg de propane en bouteilles de 13 ou 35 kg	NC

Rubrique ICPE	Désignation des activités	Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée	Régime (1) et rayon (2)
4725	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 2 t	- 1037 kg en bouteilles de 0,5 à 4,2 kg	NC
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant : 2. Pour les autres stockages, inférieure à 50 t	- 1 cuve double enveloppe enterrée de GNR de 10m ³ , soit 8,5 t - 1 cuve double enveloppe enterrée de GNR de 40m ³ , soit 34 t Soit au total : 42,5 t	NC
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : Inférieure à 20 t	Les huiles de moteurs contiennent les substances à phrases de risques H400 et H410 1 cuve aérienne de 1300l, 6 fûts de 220 l soit au total 2.5 t	NC
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : Inférieure à 100 t	Les huiles hydrauliques possèdent une classe danger H411 impliquant un classement dans la rubrique 4511. 1 cuve aérienne de 1300 l, 4 fûts de 220 l , soit au total 2.2 t	NC

-A- : autorisation -E- Enregistrement -D- : déclaration -C- contrôle périodique -NC- : non classable

⇒ *Le site n'est pas sous statut IED (pas de rubrique 3000 sous autorisation)*

⇒ *Le site n'est pas sous statut SEVESO (pas de rubrique 4000 sous autorisation)*

Extrait du plan cadastral - Site COFIBEX – avenue de la Libération – 01500 Ambérieu en Bugey
Parcelles n°72,73,248,251,358, 359, 426,478, 479,480,482,483 section AK

